

## **Programme politique 2017 - 2021**

---

### **Tourisme**

#### **Une industrie solide qui bénéficie des soutiens adéquats.**

Un franc fort, une neige qui se fait de plus en plus souvent attendre, une économie morose, les défis pour nos stations n'ont jamais été aussi lourds. Pour les affronter, une fois de plus, le Chablais est à l'avant-garde. Les sociétés de remontées mécaniques se rapprochent, les offices de tourisme collaborent et projettent même une fusion.

Si le canton n'a pas comme rôle de subventionner le tourisme, il doit mettre en place les conditions favorables à son développement. L'économie du tourisme est-elle aux yeux du canton aussi importante que l'industrie viticole ? A compter le nombre d'interventions relatives à chaque sujet au parlement, le doute est parfois permis. Le canton doit également stopper au plus vite la politique de l'arrosoir et favoriser le développement des projets innovants et prometteurs.

Le PLR se mobilise pour réduire les procédures administratives et remettre l'industrie du tourisme au centre des préoccupations cantonales.

### **Aménagement du territoire**

#### **Appliquer de manière pragmatique et mesurée les exigences fédérales.**

Le PLR du district se battra pour que les lits touristiques soient pris en compte d'une manière adéquate et que les statistiques soient mises à jour avant d'imposer un quelconque redimensionnement des zones à bâtir. Les personnes qui ont acquis un terrain récemment ne doivent pas faire les frais de l'immobilisme du canton, les possibilités d'indemnisations doivent être étudiées de manière cohérente et équitable.

Notre district, par sa croissance et son dynamisme, mais aussi par son développement mesuré et réfléchi, fait figure de bon élève au niveau de l'aménagement du territoire. Il n'y a pas de raison pour qu'il paie pour les moins bons. Les enjeux sont importants et l'émotion est vive autour de ce sujet. C'est dans ces moments cruciaux que le pragmatisme du PLR doit primer sur l'émotion que d'autres veulent instrumentaliser.

### **Conciliation vie familiale / vie professionnelle**

#### **Une politique familiale progressiste**

Notre canton se paye aujourd'hui le luxe de se passer d'une partie importante de la population pour notre économie. En effet, un des deux parent est contraint de rester en dehors du monde du travail, car il se trouve dans l'impossibilité de faire garder ses enfants. Il est donc nécessaire de favoriser l'implantation de nouvelles crèches et d'encourager l'initiative privée dans ce secteur, notamment en assouplissant la loi sur la jeunesse. De plus, il est indispensable de cibler l'aide aux familles par une politique familiale progressiste ne tenant en compte que les frais de gardes effectifs.

## **Pouvoir d'achat**

### **Améliorer la qualité de vie des citoyens**

Les coûts de la santé pèsent de plus en plus dans le budget des Valaisannes et des Valaisans jusqu'à asphyxier la classe moyenne. Il est primordial de maîtriser l'impact des primes d'assurance maladie. Pour cela, les mesures permettant de freiner les coûts de la santé doivent être encouragées. Cela passe notamment par le soutien aux cabinets de groupe ou maisons de la santé qui regroupent des spécialistes offrant un meilleur diagnostic et une prise en charge adéquate dès les premiers instants. Comme c'est le cas pour les maisons de naissance, ces nouveaux cabinets doivent être intégrés dans le concept hospitalier cantonal.

De plus, la maîtrise des coûts de l'aide sociale est une priorité de la prochaine législature afin de pouvoir continuer à aider les personnes réellement nécessiteuses. Les mesures concrètes et précises proposées par le rapport COFI/COGEST doivent être appliquées notamment en intégrant par une activité les nouveaux demandeurs de l'aide sociale.

## **Vivre ensemble**

### **Une solidarité intergénérationnelle**

L'art du vivre ensemble est une composante majeure et indispensable d'une civilisation digne de ce nom. Le respect intergénérationnel passe nécessairement par la connaissance de l'autre. Il est important de faciliter les discussions et les échanges entre les différentes générations. Cela peut se faire dans un environnement commun rassemblant le bâtiment scolaire et l'EMS. Pour cela, les EMS doivent être des lieux de vie pour les personnes du troisième âge capables d'échanger avec d'autres générations. Les personnes du 4ème âge doivent être mieux accompagnées dans cette période demandant beaucoup de soutien et de soins. Le site actuel de l'hôpital de Monthey doit être réaffecté pour soutenir cette population en fin de vie avec entre autre un service de gériatrie ou encore des lits palliatifs.

## **Finances publiques**

### **Maintenir l'équilibre pour assurer les moyens de tous**

Le canton du Valais est un véritable coffre-fort économique dont on peine à trouver la clé ! Avec 663 millions de revenus de péréquation financière prévus au budget 2017 (2e canton bénéficiaire), le canton du Valais compte toujours plus sur la « générosité » des autres cantons. Cette forte dépendance s'explique par l'absence d'une vraie politique fiscale et par une politique sociale de l'arrosage. Actuellement le canton souffre d'une fiscalité peu attractive pour les entreprises, peu attrayante pour les personnes physiques et le compense par l'alimentation d'un fonds de fluctuation des recettes. La fiscalité pour les familles est certes intéressante pour celles-ci, mais de loin pas justifiée pour tous.

Le PLR est favorable à une politique sociale juste et efficace qui cible toutes les personnes qui sont réellement dans le besoin. Il est impératif de maintenir le frein aux dépenses et à l'endettement ainsi que la mise en place d'une politique fiscale juste et ciblée qui doit, à terme, amener le canton vers plus d'indépendance financière.

Par ailleurs, il est nécessaire de compenser à l'égard des communes la perte fiscale liée à l'introduction de la RIE III (redistribution du pourcentage de la part de l'impôt fédéral direct)

## **Fiscalité**

### **Alléger la fiscalité pour tous avec des mesures ciblées.**

Le Chablais est le poumon économique du canton, mais on l'asphyxie peu à peu ! Avec l'introduction de la nouvelle réforme fiscale des entreprises (RIE III), le taux proposé est de 15.61% (contre 13.79% sur Vaud). Pour le PLR, il est essentiel que le taux d'imposition valaisan soit concurrentiel afin de maintenir les emplois dans le Chablais Valaisan, et de créer des conditions cadres favorables au développement des PME existantes ainsi qu'à la création de nouvelles.

Le PLR veut augmenter le pouvoir d'achat des familles et des travailleurs par des mesures d'accompagnement (réduction ciblée de l'imposition de la valeur locative, protection accrue des travailleurs, etc.). Par ailleurs, en appliquant un taux d'imposition pour les entreprises qui soit concurrentiel avec celui pratiqué dans les cantons voisins, le PLR veut maintenir et développer des postes de travail dans le Chablais valaisan.

## **Sécurité**

### **Une justice pénale efficiente et rapide.**

Les statistiques de la criminalité sont aujourd'hui en nette diminution et le Chablais est une région sûre. La collaboration entre les corps de police communaux, cantonaux et fédéraux, ainsi que l'application strictes des accords internationaux, permettent au Chablais de maintenir un niveau de sécurité maximale, tout en offrant à notre population et à nos entreprises une mobilité de premier choix.

Afin de renforcer ces statistiques et être un vrai levier dissuasif, le PLR se mobilise pour renforcer l'efficacité de la justice pénale et une application rapide des sanctions. La comparution directe des hooligans est un objectif prioritaire.

La sécurité est basée sur 4 piliers fondamentaux : éducation, prévention, sanctions, réparation.

## **Police**

### **Renforcer la transparence des tâches et du financement des corps de police communaux et cantonaux.**

Notre district, à travers ses trois corps de police intercommunaux fait figure de pionnier par rapport à l'ensemble du canton. Ces organisations nous permettent d'avoir une police de proximité efficace, respectant un cahier des charges complémentaire à celui de la police cantonale.

Si le Chablais est bon élève, de nombreuses communes se reposent totalement sur les structures cantonales. En utilisant les impôts de tous les valaisans pour des tâches locales, cela crée un dérèglement fiscal.

Le PLR se bat pour que les mêmes règles soient appliquées à l'ensemble du canton. Nous souhaitons renforcer la transparence dans les actions et dans le financement des différents corps de police.

## Formation

### Une école de qualité et une atmosphère apaisée

L'éducation est un pilier fondamental de notre société, au niveau économique et civique. Dans un environnement technologique en constant changement, le Valais comme zone périphérique doit tirer son épingle du jeu en exploitant les opportunités de la digitalisation des échanges. A ce niveau, l'éducation et la formation sont nos meilleurs atouts pour nous positionner à long terme et assurer l'avenir des générations futures.

Le PLR soutient une réforme du système trop opaque des bourses d'études, en le remplaçant par un fonds géré de façon indépendante, géré selon des règles transparentes et basé sur un système de remboursement équitable en fonction du salaire perçu après la fin des études.

Aussi, le PLR désire un département de l'éducation fort, stable et crédible, et à l'écoute de son corps professoral, de façon à garantir une école pérenne et de haute qualité pour le bien de notre jeunesse et de notre économie.

Pour ne pas prendre de retard sur les autres pays, le PLR souhaite l'introduction rapide de la programmation informatique et du code dans le programme scolaire. Le PLR veut renforcer la prévention de l'endettement, ainsi que l'introduction à la gestion des finances personnelles et à l'entrepreneuriat dans le programme d'étude secondaire.

Enfin, le PLR encourage le bilinguisme, force du Valais, et soutient les échanges linguistiques systématiques entre le Haut et le Bas Valais, pour tous les élèves depuis le secondaire.

## Mobilité

### Favoriser un Chablais mobile et connecté

La croissance démographique dans le Chablais est soutenue depuis de nombreuses années. Notre région se développe alors que, malheureusement, les infrastructures ne suivent pas et ne sont, aujourd'hui, plus adaptées à la croissance de la population résidente. Il en résulte des embouteillages, un manque de mobilité douce et l'absence un réseau dense de transports publics, lesquels impactent la qualité de vie des habitants de notre région.

Le PLR veut créer des conditions-cadres afin d'amener l'emploi sur place avec de nouvelles entreprises, ce qui permettra d'avoir moins de déplacements. Pour cela, il est nécessaire de désenclaver rapidement notre région en continuant à nous battre pour des mesures de contournement telles que demandées concernant les Evouettes, d'autres villages sont aussi concernés et nous ne devons pas les oublier.

Le PLR soutient le développement ferroviaire de notre région (Monthey sur la ligne du Simplon, RER Sud-Léman, AOMC et mesures d'agglomération, etc.). Les libéraux-radicaux s'engagent aussi pour maintenir la pression et donner les outils législatifs pour que le Conseil d'Etat exécute rapidement notre postulat accepté, demandant un pôle de mobilité « train/bus » en gare de Vouvry et notamment en direction de l'hôpital Riviera-Chablais. Le PLR a déposé un postulat concernant l'intégration de Mobilis dans le Chablais. Avoir un tarif commun pour l'ensemble des transports publics servira aux pendulaires valaisans ainsi qu'aux touristes pour rejoindre nos stations. Enfin, le PLR veut que les infrastructures routières soient améliorées et mieux coordonnées.

## **Assistance au suicide : liberté de choix**

### **Garantir la liberté de choix aux Valaisans**

A tout âge, les citoyens doivent bénéficier d'une large autonomie et d'une à disposer de leur corps. Force est de constater, qu'arrivé au crépuscule de leurs vie les individus ne sont pas égaux face à la liberté de choisir son lieu de résidence ou sa fin de vie. Afin de permettre aux personnes âgées de rester à domicile si elles le souhaitent, il est primordial de soutenir les actions nécessaires au maintien à domicile. Cela passe, par exemple, une augmentation des infirmières à domicile provenant des CMS, l'accompagnement des proches aidants ou encore le développement d'appartements protégés. A. niveau de la fin de vie, le canton du Valais reste à la traîne en refusant de légiférer sur la question de l'assistance au suicide. Les EMS sont considérés, à juste titre, comme étant le dernier lieu de vie de ses résidents. En l'absence de législation, le pensionnaire qui désire bénéficier de l'assistance au suicide est tributaire du refus du personnel soignant ou de la direction de l'établissement. Ce vide juridique est inacceptable pour les personnes confrontées à ce terrible choix. Leur volonté et leur liberté à disposer de leur corps doivent être garanties en légiférant sur l'assistance au suicide en fixant des règles précises et pragmatiques.